

**Réseau Rural Français Groupe de travail
"Politique d'accueil et de maintien de populations"
Appel à contributions
2010
Fiche synthétique**

Politiques d'accueil des territoires de projets et Agendas 21 : Mise en évidence des complémentarités et des bonnes pratiques

Comment le développement durable et plus spécifiquement les Agendas 21 prennent-ils en compte les services ? Comment le développement durable est-il intégré dans les politiques d'accueil ?

Ce titre fait référence :

- *Au titre de l'action portée par l'APFP, dans le cadre du groupe "Gestion de l'espace" du Réseau rural français, marquant donc la transversalité de l'action, approche portée par la philosophie du réseau rural*
- *Aux dénominations des groupes de travail dans lesquels l'APFP s'implique : Comité de reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux et du Groupe de travail - Elaboration d'un référentiel d'évaluation des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux, pilotés par le MEEDDM.*

Les politiques d'accueil qui seront étudiées comprennent aussi bien les politiques de développement durable que celles concernant les services à la population. Les territoires d'observation sont des territoires qui conduisent des projets intégrés (Pays et intercommunalités).

Objectifs de l'action

L'objectif de l'action proposée est d'analyser comment les Territoires, et notamment les Pays, peuvent concilier développement d'une politique d'accueil ou de maintien de population et développement durable puis de mettre en évidence les complémentarités et les bonnes pratiques.

Ce projet s'inscrit dans le prolongement de l'action retenue dans le cadre du groupe de travail "Gestion de l'espace", que l'APFP conduit et qui devrait s'achever prochainement. Cette dernière action a mis en lumière le manque d'informations sur cette approche et le besoin d'encourager la diffusion de pratiques nouvelles notamment dans le domaine des services. Afin de mieux intégrer la dimension transversale du développement durable, il nous a semblé intéressant de l'étendre aux politiques d'accueil, même dans le cadre d'une politique non structurées.

La proposition de l'APFP vise à :

- **mieux connaître les effets des politiques de développement durable sur les politiques locales en faveur du maintien de nouvelles populations et le contenu du volet social des Agendas 21 locaux**
- **favoriser la prise en compte du développement durable dans les stratégies de développement local, au travers de projets de territoires intégrés**

Elle s'appuie sur **la valeur ajoutée que la prise en compte du développement durable apporte aux politiques d'accueil et aux stratégies de développement des services**. Le développement durable trouve une traduction concrète dans les Agendas 21. C'est la raison pour laquelle l'APFP a choisi d'investiguer les Agendas 21 portés par les Pays, ainsi que dans une approche complémentaire ceux portés par des Intercommunalités.

1- Des objectifs généraux

L'objectif général est de donner une dimension développement durable aux politiques d'accueil, en identifiant les facteurs de réussite, les points de blocage et les expériences remarquables tout en repérant les liens et plus-values qui pourraient exister entre les démarches d'Agendas 21 et les politiques d'accueil.

- Favoriser la prise en compte de la dimension développement durable dans les politiques d'accueil
- Inciter à développer un volet social dans les Agendas 21 (pour l'heure peu abordé)
- Faire émerger les plus-values qu'apporte le développement durable dans les politiques d'accueil, qu'il s'agisse des services à la population, des actions en matière de développement économique ou encore d'attractivité et d'image du territoire
- Déterminer les incidences de cette dimension sur les politiques territoriales : s'agit-il d'une approche transversale qui concerne l'ensemble des politiques ? génère-t-elle des coûts supplémentaires dans les actions ? etc.
- Décloisonner et permettre une approche intégrée des politiques en faveur de l'accueil de nouvelles populations
- Faciliter le rapprochement environnement / développement durable / social / politiques d'accueil
- Faire vivre le référentiel d'évaluation développement durable élaboré par le MEEDDM

2- Des objectifs pédagogiques

- Sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux du développement durable et aux modalités de mise en œuvre concrète dans les politiques locales
- Faire émerger des initiatives reproductibles ou adaptables susceptibles d'alimenter les réflexions d'autres territoires (ces initiatives devront concerner aussi bien les services à la population que les politiques de développement économique)
- Repérer les actions de développement durable qui concourent à donner une image attractive à un territoire

3- Des objectifs de capitalisation et de valorisation

- Repérer les bonnes pratiques, les décrire et les présenter (fiches de bonnes pratiques)
- Faciliter la diffusion de bonnes pratiques "développement durable" concernant les politiques d'accueil et les services à tous les stades d'avancement d'un Agenda 21
- Favoriser les échanges d'expériences en constituant un réseau de territoires "expérimentateurs" (Pays, intercommunalités) en lien avec les réseaux régionaux

4- Des objectifs d'enrichissement des travaux du groupe et du réseau rural

Le projet proposé permettra de répondre aux attentes du groupe :

- de définir les modalités de prise en compte des services et des politiques d'accueil dans les Agendas 21 en s'appuyant sur des projets portés par les Pays, ainsi que par des intercommunalités reconnus Agenda 21 dans le cadre de la reconnaissance délivrée par le MEEDDM
- de mieux appréhender la plus value apportée par le développement durable et les Agendas 21, tant sur le plan des actions de développement économique, qu'en ce qui concerne les services à la population qui constituent, quand il existe, le volet social de l'Agenda 21
- de favoriser les liens entre le social et le développement durable, entre les stratégies d'accueil et le développement durable

Il aura pour finalités de mettre en avant :

- les expériences innovantes dans ce domaine et les modalités de prise en compte du développement durable dans les politiques d'accueil (quoi ? comment ? par qui ? quelles actions ? quels effets ? quelles difficultés ?) : les capitaliser, les valoriser et les faire connaître
- les faiblesses, les points de blocages : comment améliorer la prise en compte des services à la population dans un objectif développement durable ?
- les marges de progrès : comment progresser ?

a- La transversalité de l'action proposée

L'action complète le programme de travail du groupe de travail en :

- Participant à la capitalisation grâce à une contribution à la connaissance des "bonnes pratiques" territoriales dans les domaines liés à la programmation du FEADER, notamment en matière d'approche intégrée
- Favorisant le transfert des travaux réalisés dans le cadre de la présente contribution vers les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du développement rural pour améliorer :
 - le contenu des projets
 - ainsi que la méthode de montage et de réalisation de projets
- Privilégiant l'expérimentation
- Fournissant des outils pour définir, mettre en œuvre et piloter des politiques d'accueil
- Participant à la mise en réseau d'acteurs concernés
- Facilitant les coopérations transnationales et/ou interterritoriales
- Identifiant les freins observés dans la mise en œuvre des politiques d'accueil
- Associant de nouveaux acteurs au Réseau rural

b- La transférabilité du projet

Ce projet favorisera le transfert des initiatives repérées et la diffusion du développement durable "intégré" dans les politiques publiques locales notamment en vue de développer des politiques d'accueil novatrices et durables.

Les expériences seront concrètes et facilement transférables. Les modalités de leurs mises en œuvre seront précisées. L'analyse et la description des facteurs de réussite seront privilégiées.

c- Le caractère expérimental du projet :

Le projet proposé mettra en réseau les territoires porteurs de projets de territoires de développement durable "expérimentaux", afin de favoriser de nouvelles pratiques. Les Agendas 21 servant de base à la présente action seront ceux qui, ayant reçu la reconnaissance par le MEEDDM, se trouvent en situation "expérimentale" et engagés à des stades différents dans ces démarches.

I- Description de l'action proposée

Le projet mettra en avant en quoi les Agendas 21 prennent en compte les services à la population, les plus-values et les complémentarités qui se dégagent:

- précisera le type d'actions retenues dans le volet social ou économique des Agendas 21
- analysera en quoi les Agendas 21 peuvent être des outils de la politique d'accueil et de maintien de population
- fera apparaître les modalités de prise en compte des services dans les Agendas 21
- participera à la sensibilisation des élus et des acteurs locaux sur la prise en compte des enjeux du développement durable en lien avec les services à la population et les politiques d'accueil
- précisera le rôle actuel de chacun des acteurs concernés
- débouchera sur un document identifiant les bonnes pratiques
- fera appel à une méthodologie largement fondée sur le "partage"

L'étude portera sur 12 territoires Pays (8 Pays Agendas 21) et 4 Pays ayant développé une politique d'accueil et 4 intercommunalités, ayant obtenu la reconnaissance Agendas 21).

II- L'échelle territoriale concernée

L'échelle territoriale pour ce projet est infrarégionale Pays et intercommunalités et nationale par la hauteur de lecture qu'elle produit.

Nationale : une analyse des Pays et des intercommunalités reconnus Agendas 21 dans le cadre de l'appel à reconnaissance du MEEDDM permettra une confrontation des différentes situations et expériences afin de produire des enseignements à la fois globaux et locaux. Les Pays seront la cible principale de notre travail dans la mesure où ils offrent une plate-forme de lecture interface entre les intercommunalités et les régions. Nous avons choisi d'associer quelques intercommunalités à ce travail car ce sont elles qui le plus souvent portent les maîtrises d'ouvrages des opérations et qui concrètement mettent en œuvre les actions.

Régionale : Les réseaux ruraux régionaux seront associés via des réunions inter-régionales. Elles regrouperont les territoires concernés, permettant ainsi les échanges de pratiques entre les territoires, les réseaux régionaux et les régions concernés.

Par ailleurs, un Conseil régional sera plus spécifiquement associé afin de mettre en lumière la plus-value que peuvent apporter les incitations régionales en matière de développement durable.

III- Les partenaires impliqués

L'ensemble des partenaires sont associés aux échanges, à la rédaction du guide et aux réunions du Comité de pilotage :

1- Le Comité de pilotage

Les partenaires impliqués seront sollicités pour participer au lancement de l'action, puis au sein du Comité de pilotage par des réunions, qui se tiendront à Paris à trois reprises au cours du déroulement du projet, et par échanges de mails dans l'intervalle pour validation, avis ou contribution sur les documents réalisés (3 réunions : en phase 1 pour le questionnaire et son analyse, en phase 2 et pour la validation des résultats) et pour la Journée rencontre finale.

Le Comité de pilotage sera sollicité pour :

- définir les objectifs, la méthode et la réalisation de l'action
- repérer les acteurs, les ressources et les expériences
- valider les productions
- préparer les rencontres interrégionales et la Journée rencontre
- contribuer à la rédaction des fiches et valider le document de restitution
- organiser la diffusion des travaux

En plus des réunions, des mails réguliers permettront de poursuivre les échanges à tous les stades d'avancement (retours des enquêtes, rédaction et validation de certains documents). Cette plateforme d'échanges entre les membres du Comité de pilotage sera animée par l'APFP.

2- Les territoires concernés

Nous avons retenu pour support de ce projet des territoires Agendas 21 bénéficiaires de la reconnaissance Agenda 21 du MEEDDM (reconnaissance d'une démarche intéressante et répondant aux finalités du développement durable) et des territoires ayant conduit une politique d'accueil avec une dimension développement durable.

a- les Pays

Les 8 Pays, ayant obtenu la reconnaissance Agenda 21, seront associés à cette action. Leurs démarches d'Agenda 21 seront un des supports privilégiés de l'étude.

Pays Cœur Entre deux Mers (validé)	M Olivier CHATAIN	Chargé de mission
Pays Basque (contacté)	M Battitta BOLOQUY	Directeur
Pays de Gâtine (validé)	Mme Karine FARINEAU	Chargée de mission
Pays d'Epinal, Cœur des Vosges (validé)	Mme Stéphanie RAUSCENT	Directrice
Pays de l'Auxois-Morvan (contacté)	M Alain MATHIEU	Directeur
Pays Landes de Gascogne (avis positif)	M Benoît ROUCHALEOU	Directeur
Pays Val d'Adour (validé)	Mme Véronique SOUBABERE	Directrice
Pays Pyrénées Méditerranée (validé)	Mme Sylvie PENA	Directrice

Un réseau régional de Pays : le CREAN Basse-Normandie)

CREAN (avis positif)	Madame Bénédicte FEUGER	Directrice
----------------------	-------------------------	------------

Et 4 Pays impliqués dans une politique d'accueil

Quatre Pays impliqués dans une politique d'accueil seront associés en privilégiant ceux qui ont par ailleurs une démarche développement durable. Ces Pays seront entendus lors de réunions du Comité de pilotage, comme experts. Ces Pays seront identifiés en concertation avec le CVC.

Pays de Ploërmel	M Emmanuel MARTIN	Directeur
Pays de Langres	Mme Sonia GOUSSANT	Directrice
Pays (en cours)	M	
Pays (en cours)	M	

b- les intercommunalités

Quatre intercommunalités (trois communautés de communes et un Communauté d'agglomération) ayant fait l'objet d'une reconnaissance Agenda 21 seront également associées à l'action.

Communauté de communes de l'Autunois (contacté)	Mme Alexandra DUSSABY	Chargée de mission
Communauté de communes de l'Estuaire (contacté)	Mme Céline CABON	Chargée de mission
Communauté de communes de la Mortagne (contacté)	Mme Virginie CONTAL	Directrice
Communauté d'agglomération du Pays de Lorient (contacté)	Mme Catherine TOREL	Chef de projet

Ces intercommunalités seront associées notamment sous l'angle de l'articulation de leur Agenda 21 avec le Pays qu'il s'agisse des politiques concernant l'accueil ou les services contenues dans leur Agenda 21.

3- les autres partenaires membres du Comité de pilotage

Les partenaires membres du comité de pilotage et du suivi du projet

Par les membres du comité de pilotage, le partenariat proposé par l'APFP permet d'associer de nouveaux acteurs au réseau rural visant ainsi à décloisonner les stratégies territoriales et à créer du lien entre elles,

a- Leader France

L'association Leader France regroupe les GAL, groupes d'action locaux, porteurs de la démarche expérimentale Leader. Elle est un lieu d'échange d'information et de soutien mutuel entre les adhérents. Elle les représente auprès des pouvoirs publics nationaux et européens.

LEADER France (validé)

Monsieur Marc BONNARD

Président

b- l'Office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe

L'OF-FEEE est une association qui a pour vocation la promotion du développement durable par l'éducation à l'environnement. Elle développe notamment et en propre des campagnes de promotion d'un tourisme durable et des programmes d'éducation à l'environnement en milieu scolaire.

Of-FEEE (validé)

Monsieur Thomas SPINDLER

Chargé de mission

c- L'UNCCAS

L'Union nationale des CCAS fédère les CCAS et CIAS anime son réseau et développe les échanges d'expériences. Elle a constitué une banque d'expériences innovantes qui porte notamment sur la prise en compte du développement durable

UNCASS (contacté)

Mme Maela CASTEL

Chargée de mission

c- Le MEEDDM

Le Bureau des territoires du MEEDDM qui accompagne les politiques de développement durable et organise chaque année l'appel à reconnaissance des Agendas 21 locaux. Le MEEDDM vient également d'expérimenter un référentiel d'évaluation des Agendas 21 locaux.

MEEDDM (validé)

Mme Magali BARDOU

Chef de projet

d- Le Conseil régional d'Aquitaine et PQA

Le Conseil régional d'Aquitaine qui apporte un soutien aux territoires s'engageant dans des démarches de développement durable et Pays et Quartiers d'Aquitaine.

CR Aquitaine (validé)

Mme Odile PLANTADE

Directrice

PQA (validé)

M Xavier STEFFAN

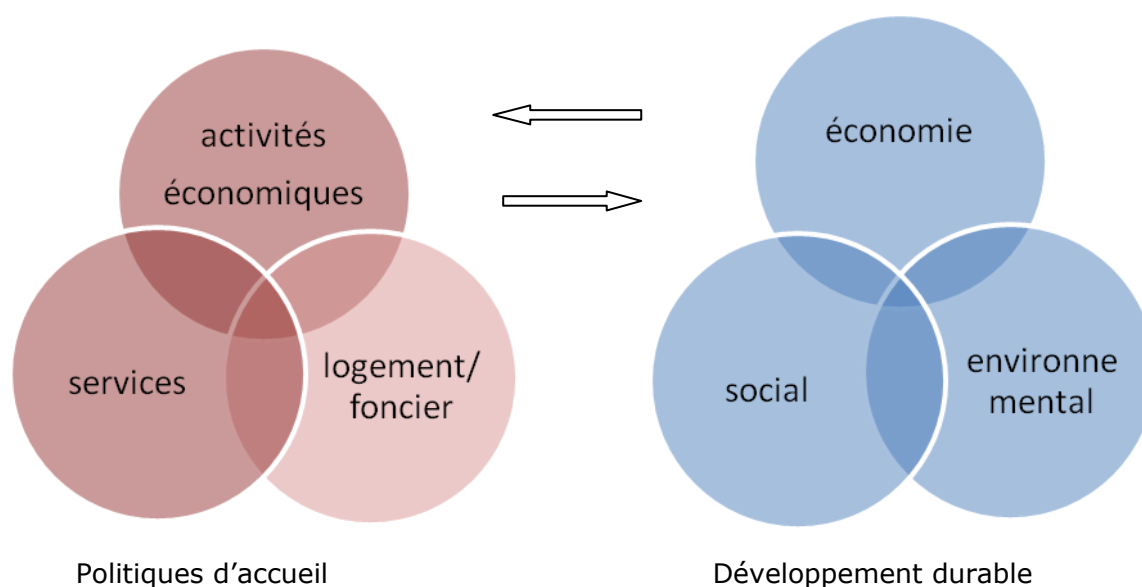
Chargé de mission

▪ Un partenariat au coup par coup

Au-delà du comité de pilotage, **le partenariat proposé par l'APFP pourrait associer en tant que de besoin d'autres acteurs, nouveaux**, tels que RuraliTIC ou Décider ensemble.

Les objectifs et orientations de notre action

Nous avons choisi d'étudier les expérimentations conduites par les territoires de projet que sont les Pays en lien avec leurs intercommunalités afin d'identifier comment les Agendas 21 prennent en compte les politiques d'accueil sous les 3 angles retenus pour les politiques d'accueil, à savoir les activités économiques, les services et les questions liées au logement et au foncier. Ces 3 thématiques correspondant aux 3 piliers du développement durable que sont l'économique, le social et l'environnemental.



Seront ainsi identifiées les modalités de prise en compte des politiques d'accueil dans les agendas 21 au travers non seulement des politiques d'accueil si elles existent mais plus sûrement des actions qui concourent à l'attractivité du territoire et à l'élaboration de politiques d'accueil.

La plus-value apportée par les Agendas 21 permettra d'identifier des leviers à mobiliser pour mettre en œuvre des politiques d'accueil construites et / ou pour conduire des actions visant à déboucher sur une attractivité renforcée du territoire.

IV- Méthodologie proposée :

L'action proposée se décompose en 3 phases :

▪ Phase 0 : lancement

Préalablement à la réalisation de l'action, le comité de pilotage sera mobilisé dès le lancement de l'action afin de finaliser ses contours :

- les territoires impliqués seront définitivement "validés", afin de constituer un réseau
- les questionnaires seront validés et la méthodologie retenue finalisée
- le calendrier sera fixé et validé
- les thématiques et axes de travail retenus précisés

▪ Phase 1 : Etat des lieux partagé

A- Réalisation et envoi d'un questionnaire aux territoires concernés par l'étude : un questionnaire, qui aura été validé par le comité de pilotage, sera adressé aux territoires retenus comme support de l'action (16 questionnaires).

Ce questionnaire aura pour objectif de repérer :

- Pour les agendas 21 :
 - les politiques d'accueil et de services dans les Agendas 21 ou leur absence (et leurs raisons)
 - les modalités de prise en compte du développement durable dans ces politiques d'accueil et de services
 - les difficultés et les freins rencontrés
 - les leviers identifiés
 - les pistes d'améliorations
 - les bonnes pratiques qui alimenteront les fiches "bonnes pratiques"
- pour les territoires / politiques d'accueil non Agendas 21, il permettra :
 - d'identifier les "envies"
 - les actions réalisées ou sur le point de l'être
 - les freins et blocages ou encore les difficultés
 - de repérer les marges de progrès et les pistes là aussi d'amélioration

⇒ **La dimension rurale et périurbaine sera la clé d'entrée**

B- Analyse des questionnaires

Les questionnaires seront analysés par l'APFP quantitativement et qualitativement au filtre des questionnements objet de l'action :

- Un document de synthèse de l'état des lieux sera réalisé : il se présentera essentiellement sous forme de fiches thématiques et comprendra pour chaque thème les objectifs recherchés, les difficultés, les leviers et les bonnes pratiques : ce document sera enrichi tout au fil de l'action : **le cahier du développement durable dans les politiques d'accueil territoriales**
- Un document de présentation (format PPT) facilement diffusable
- Des fiches d'expériences déclinant plus précisément les thématiques qui auront été ainsi approfondies

Cette analyse sera soumise au Comité de pilotage pour complément, validation et aux territoires.

C- Approfondissement des thématiques et partage par les territoires : Réunion des territoires

Sur la base de l'analyse, le réseau des territoires se réunira à trois reprises afin de partager et compléter les résultats de l'analyse des questionnaires autour des thématiques différentes précisées par le comité de pilotage qui pourraient par exemple être :

- **le volet social d'un agenda 21** : quel contenu ? quelles innovations ? quelles préconisations ? quelles difficultés ? comment l'élaborer ? freins et opportunités ? etc.
- le volet développement économique d'un Agenda 21 de Pays : idem ?
- les politiques d'accueil et Agenda 21 : sont-elles présentes dans un Agenda 21 de Pays ? Pourquoi ?
- l'évaluation d'un Agenda 21 : comment évaluer le volet social d'un Agenda 21 de Pays ? quelles difficultés ? quelles opportunités ?
- l'appropriation de la démarche Agenda 21 et de la démarche accueil de nouvelles populations en milieu rural : quelles difficultés ? comment concilier les deux démarches ? comment améliorer ?

A l'issue de ces 3 réunions, le document de restitution de l'état des lieux sera complété et notamment **le cahier du développement durable dans les politiques d'accueil territoriales** grâce aux fiches d'expériences. Celles-ci permettront de poser les bases des éléments incontournables à prendre en compte pour les préconisations.

Le comité de pilotage sera consulté sur ce document (power point et fiches d'expériences) et sur la poursuite du travail.

▪ **Phase 2 : Préconisations et pistes d'amélioration**

A- Organisation de 3 réunions interrégionales :

Seront sollicités :

- les réseaux ruraux régionaux
- les comités agenda 21 régionaux
- les territoires supports de l'étude
- les conseils généraux concernés
- et les membres du comité de pilotage intéressés

Ces réunions auront lieu dans les régions des territoires impliqués et organisées en lien avec elles. Ces réunions, ainsi que les réunions du comité de pilotage, auront pour objectif de proposer des préconisations, de compléter et de finaliser le document de synthèse et les fiches thématiques.

Elles auront également pour objectifs de récolter : expériences, recommandations, et d'alimenter les réflexions des réseaux régionaux et le réseau national et d'enrichir les documents déjà réalisés.

B- Le modèle des réunions

Ces rencontres seront organisées ainsi :

- présentation des travaux du groupe de travail "**Politique d'accueil et de maintien de populations**"
- présentation de l'action et des résultats de l'enquête
- présentation le cas échéant des travaux des réseaux ruraux sur les thèmes concernés
- présentation des politiques locales (notamment des régions)
- présentation des expériences "innovantes" identifiées sur les régions concernées
- un temps d'échanges sur les attentes des territoires sur la thématique soulevée, puis d'un atelier de production
- une synthèse des réunions interrégionales, notamment des propositions, sera intégrée au document de restitution

C- Réalisation d'un document de restitution

Le document réalisé sera composé d'une part d'un power point et d'autre part de fiches type guide des bonnes pratiques se présentera sous forme de fiches :

- a. Les fiches thématiques décriront les enjeux de chacune d'entre elles et présenteront des exemples de bonnes pratiques en les décrivant précisément
- b. Une base de données sera constituée, identifiant les acteurs et partenaires
- c. Elles seront complétées par des préconisations

D- Réalisation d'une Journée rencontre Agenda 21, Pays et politiques d'accueil et services

Cette Journée rencontre sera l'occasion de présenter les résultats du travail, de faire témoigner les porteurs d'expériences innovantes et exemplaires et d'échanger. Cette journée s'adressera aux territoires de l'enquête, aux acteurs du réseau rural national et des réseaux ruraux régionaux et aux Pays.

Elle sera organisée sur une journée composée à la fois de tables rondes thématiques (correspondant aux thématiques identifiées) et une séance plénière afin de mettre en commun l'ensemble des ressources.

Les documents réalisés seront ensuite disponibles sur le site de l'APFP et sur ceux des partenaires intéressés au projet.

V- Calendrier

Cette action s'échelonne de juin 2010 à mai 2011, soit 12 mois (un an).

Planning	Actions
juin-10	préparation et organisation du projet
	préparation de l'enquête
juil-10	validation de l'enquête par le groupe de travail
	envoi de l'enquête
	traitement des données de l'enquête
sept-10	traitement des données de l'enquête
	envoi relance de l'enquête
oct-10	rédaction des fiches expériences
	réunion du groupe de travail
nov-10	organisation d'une journée régionale (Nord- Est)
	rédaction des fiches expériences
	préparation du guide de bonnes pratiques
déc-10	élaboration d'un guide des bonnes pratiques
	réunion du groupe de travail
	organisation d'une journée régionale (Grand Ouest)
janv-11	élaboration d'un guide des bonnes pratiques
	organisation d'une journée régionale (Sud - Centre)
févr-11	rédaction des CR des réunions régionales
	élaboration d'un dossier de restitution - bilan de l'action
mars-11	réunion du groupe de travail
	élaboration d'un dossier de restitution - bilan de l'action
avr-11	élaboration d'un dossier de restitution - bilan de l'action
mai-11	Organisation d'une Journée de restitution

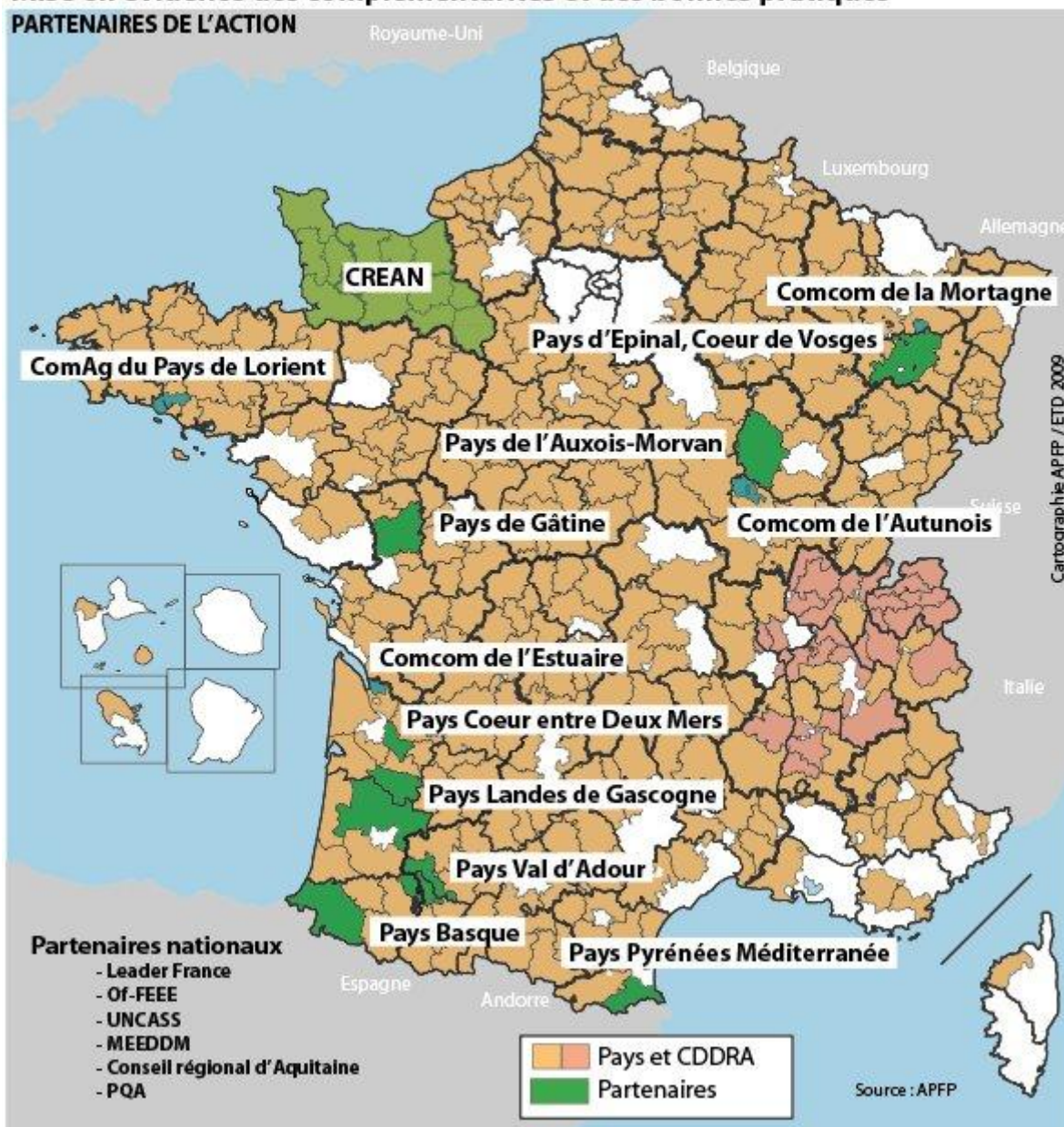
	réunion du groupe de travail
	réunion régionale

VI- Budget

RECETTES		DEPENSES	
Etat (MAAP)	17 728	Dépenses faisant l'objet d'une facturation	
FEADER	17 729	Participation des partenaires	5 100
		Défraiements experts Pays	320
		Défraiements transports 2010	2 880
		Défraiements transports 2011	1 280
		Déplacements réunions rég. APFP	3 600
		Défraiements intervenants réunions rég.	3 600
		Hébergements	480
		Rédaction des actes - JR	2 100
		Repas - JR (100 personnes)	2 000
		Location salle - JR	800
		Frais salariaux supportés par l'APFP	
		45j/ETP/APFP	13 295
TOTAL	35 455	TOTAL	35 455

ANNEXE 1 : Partenaires impliqués dans le projet présenté par l'APFP

Politiques d'accueil des territoires de projets et Agendas 21 : Mise en évidence des complémentarités et des bonnes pratiques



Plus quatre Pays experts

ANNEXE 2 : Cadre de l'action

Le Réseau rural

Lancé depuis Juin 2008, c'est les 9 et 10 Décembre 2008, à Bordeaux, que la mise en place du Réseau rural français a été effectuée. Dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), sur la période 2007-2013, l'Union Européenne a souhaité structurer et faire échanger les acteurs ruraux, au sein d'un réseau d'échanges. Ce réseau, inspiré d'un mode de gouvernance ascendant, s'organise autour des 26 réseaux ruraux régionaux français (21 en métropole, 1 en Corse et 1 dans chaque département d'outre-mer). Ces 26 réseaux sont représentés au sein du Réseau rural français, lui même faisant partie des 27 Réseaux ruraux nationaux qui composent le Réseau rural européen.

Les objectifs du Réseau rural national concernent les modalités de mobilisation du FEADER, l'échange et la valorisation des expériences et savoir-faire, l'essor de partenariats et de nouveaux décloisonnements entre acteurs, la sensibilisation des élus, la qualité de la gouvernance et de la concertation entre acteurs, et en matière de gestion de l'espace, singulièrement, la maîtrise foncière, le renforcement du lien urbain-rural, et l'ingénierie territoriale.

Trois groupes de travail consacrés aux thématiques de "la gestion de l'espace", de "la valorisation économique des ressources locales" et des "politiques de maintien et d'accueil des nouvelles populations" ont été constitués et mis en place au printemps 2009 en accord avec le programme de travail 2009-2010 établi par la Commission permanente du Réseau rural français.

L'objet de ces groupes est de permettre un travail partenarial d'approfondissement des thématiques, afin de faciliter la **capitalisation, l'échange d'expériences et de savoir-faire, le transfert de compétences et d'innovations, le développement de projets intégrés**, en lien avec les domaines d'éligibilité du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), mais sans exclure d'aller au-delà, certains thèmes qui mobilisent du FEADER, mobilisant également d'autres instruments.

La capitalisation s'entend en particulier par l'identification de bons projets et de bonnes pratiques, la valorisation de la matière recueillie en précisant les conditions de sa diffusion, et son transfert vers les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du développement rural pour améliorer le contenu, la méthode de montage ou la réalisation de projets intégrés.

Le réseau rural a vocation à financer des actions visant, sur la base des résultats de ces projets, à recenser, capitaliser, échanger, au profit de la mise en œuvre de projets plus efficaces et intégrés, afin d'améliorer la qualité des projets financés par le FEADER.

Chacune des actions du plan d'action de chaque groupe devrait s'inscrire dans une **approche transversale** par rapport au thème général de **l'attractivité des territoires**, point de convergence autour duquel la cellule d'animation du réseau rural, une fois constituée, pourra combiner au mieux, dans la perspective du séminaire national 2010 du réseau rural, les apports des travaux réalisés en 2009 et 2010 par les trois groupes de travail du réseau rural.

L'APFP, impliquée dès son lancement dans la démarche poursuivie par le réseau rural, est membre de la Commission permanente et participe aux travaux du groupe "Gestion de l'espace", et en partenariat avec Leader France, qui suit le groupe "Politiques de maintien et d'accueil des nouvelles populations".

ANNEXE 3 : Présentation de la structure porteuse

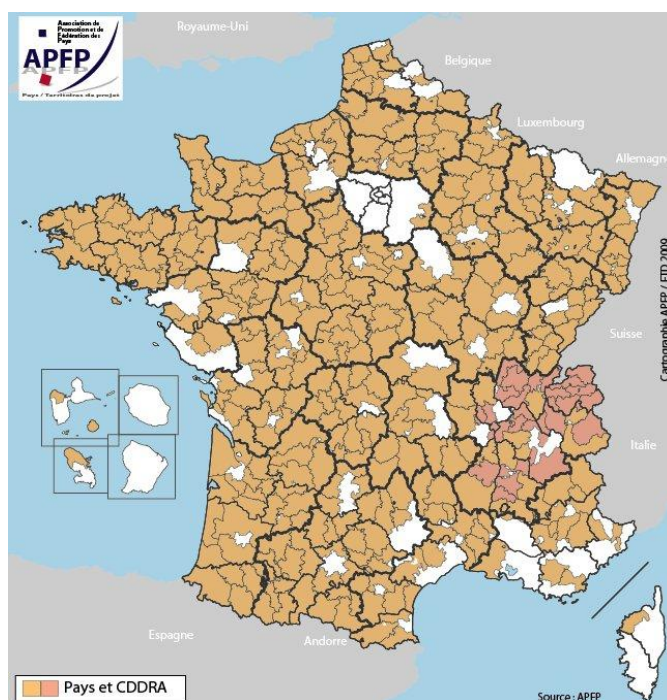
C'est dans ce cadre que s'inscrit la proposition de l'APFP,

Coordonnées de la structure :

Association de Promotion et de Fédération des Pays (APFP)

L'APFP appuie l'expression nationale des Pays, dans une démarche globale, stratégique et prospective. Elle a pour mission de mutualiser les expériences entre Pays et d'être le support d'un échange permanent d'informations entre leurs représentants et ceux des collectivités locales, de l'Etat et des acteurs locaux.

L'Association porte les contributions des Pays aux Pouvoirs Publics, en représentant leurs intérêts, à partir de la remontée des pratiques de terrain.



Les activités et missions de l'APFP en 2009 :

- **Articulation Intercommunalité et Pays**, avec pour objectif d'accompagner les réflexions des territoires sur l'évolution des périmètres,
- **Planification spatiale, environnement, articulation et solidarité rural/urbain**, avec pour objectif de positionner les Pays au regard de la volonté ministérielle d'étendre les SCoT et des enjeux du Grenelle de l'Environnement,
- **Développement économique/emploi et implication des acteurs socio-économiques**, avec pour objectif d'identifier des actions (innovantes, notamment anticipation, mutations, attractivité) initiées grâce aux conseils de développement, et des bonnes pratiques d'implication,
- **Organisation des services (services à la population, santé...)**, afin d'examiner en particulier des échelles pertinentes et de valoriser des formes innovantes,
- **Enjeux spécifiques aux territoires ruraux ("rural isolé")**, en vue de mieux appréhender les leviers de développement.
- **Entreprises et Conseils de développement**. Etude sur un panel de responsables économiques investis sur dans les Pays pour déterminer la plus-value de leur implication (Rédaction d'un Guide des bonnes pratiques, en collaboration avec les partenaires de l'APFP)
- **Services de proximité** : Etude sur les services de proximité en milieu rural peu dense, Suivi d'actions de schémas locaux de services, Mise en place d'un groupe de travail spécifique.
- **Démarches LEADER** : Suivi des actions conduites dans le cadre du programme LEADER, Radiographie de différents programmes locaux sous l'angle économique et monographies ciblées.

Nom et coordonnées de la personne responsable du projet :

Catherine SADON, Directrice de l'APFP (csadon@yahoo.fr)

Michael RESTIER, Chargé de mission (m.restier_apfp@yahoo.fr)